

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 JUIN 2022**

*SEANCE DU 2 JUIN 2022*

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

**Membres du conseil municipal** : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Cécile TARRADE, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Philippe POURSIN, Vincent SCHMITT, Bernard VELLETT.

**Absent excusé** : Richard AUBERT, Chloé HEURTEUR, Marie-Claude MILITON, Philippe POURSIN

**Procuration** : Richard AUBERT donne procuration à Nicolas BEAURE

Philippe POURSIN donne procuration à Corentin LE BOUQUIN

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

**Date de la convocation :**

le 23 mai 2022

**Secrétaire de séance :**

Olivier BERGER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2022**

Le procès-verbal du 13 avril 2022 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.  
*Voté à l'unanimité.*

**PERSONNEL : CONTRAT A DUREE DETERMINEE – SERVICES PÉRISCOLAIRES**

Le conseil municipal décide d'habiliter Monsieur le Maire à procéder au renouvellement du contrat à durée déterminée à temps non complet de l'agent périscolaire pour pourvoir à cet emploi permanent.

*Voté à l'unanimité.*

**PERSONNEL : TRANSPORT SCOLAIRE - RENOUELEMENT DE CONTRAT**

Le conseil municipal décide d'habiliter Monsieur le Maire à procéder au renouvellement du contrat à durée déterminée à temps non complet de l'agent chargé du transport scolaire pour pourvoir à cet emploi permanent.

*Voté à l'unanimité.*

**COMPTABILITE : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023**

Le conseil municipal approuve la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

*Voté à l'unanimité.*

**MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS**

Le conseil municipal choisit la publicité par publication papier tenus à la disposition du public de manière permanente et gratuite (secrétariat de mairie), pour les actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel.

*Voté à l'unanimité.*

**CONSEIL MUNICIPAL : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE**

Le conseil municipal décide d'allouer une indemnité de fonction de 285.87€ mensuel à Monsieur Vincent SCHMITT, conseiller municipal délégué à l'enfance et jeunesse et aux ressources humaines, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

*2 ABSTENTIONS, 1 voix CONTRE et 9 voix POUR.*

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : INSTAURATION**

Le conseil municipal décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, sur le territoire communal, la taxe locale sur la publicité extérieure aux tarifs maximaux publiés par la DGCL.

*Voté à l'unanimité.*

**LA SALESSE : INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : ENGAGEMENT DE LA DEPENSE**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec l'Entreprise TFB SOLAIRE pour un montant de 15 440€ HT.

*Voté à l'unanimité.*

**REVENTE ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE : CREATION BUDGET ANNEXE**

Le conseil municipal décide de créer un budget annexe distinct afin de gérer la régie de revente d'électricité dans le cadre du projet de production photovoltaïque sur les bâtiments communaux et permettant d'enregistrer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à ce service.

*Voté à l'unanimité.*

**PARCELLE AC 136<sup>pie</sup> : BAIL DE LOCATION DE TERRAIN**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail de location, selon les modalités énoncées ci-dessus, en fixant le loyer à 50€/an.

*Voté à l'unanimité.*